

# Charte des dirigeants d'entreprises membres de FACE

L'exclusion permanente d'une partie de nos concitoyens est inacceptable. Depuis 1993, FACE, créée avec des entreprises, combat cette exclusion, sous toutes ses formes en agissant concrètement pour rétablir dans leurs droits fondamentaux ceux qui en sont privés. FACE défend les valeurs de solidarité, de cohésion sociale et d'égalité des chances. Elle contribue à l'évolution positive des relations des entreprises avec leur environnement. Dans cette perspective, conscients des intérêts à long terme de nos entreprises et du rôle déterminant que nous avons dans la société pour la prévention et la lutte contre l'exclusion, nous nous engageons à entreprendre avec FACE, dans le cadre de nos Clubs locaux d'Entreprises, des actions durables.

## PRINCIPES

Nous respectons les principes d'actions suivants :

### **Agir avec et aux côtés de tous ceux qui agissent contre les exclusions**

- en facilitant leurs actions par l'apport de nos compétences et de nos moyens,
- en concevant et en impulsant des projets fédérateurs sur lesquels ils pourront se mobiliser,
- en favorisant les échanges et les synergies entre acteurs, dans un souci d'intérêt partagé.

### **Agir sur toutes les causes des exclusions**

Au sein de nos entreprises et dans leur environnement, dans le respect de l'identité des personnes et avec le souci de développer leurs capacités d'autonomie et d'intégration.

### **Agir pour innover et expérimenter**

Des méthodes et des outils de lutte contre les exclusions dans la perspective de les diffuser et de contribuer de la sorte à une transformation des modes d'actions sociaux.

## STRATÉGIE

### **Clubs et réseaux**

Nos actions seront portées par nos Clubs d'Entreprises et relayées par les réseaux FACE : correspondants locaux, présidents de Clubs, élus.

### **Populations et territoires**

Nous agissons prioritairement pour des populations et sur des territoires caractérisés par :

- une forte densité d'exclusion,
- l'existence d'une volonté politique locale de combattre cette exclusion,
- la présence d'entreprises et d'associations prêtes à l'action.

## PHILOSOPHIE

### **Expérimentation**

Nous aurons le souci permanent d'innover, d'expérimenter, d'évaluer et de capitaliser nos actions en vue de les diffuser largement.

### **Pérennisation**

Nous rechercherons les meilleurs moyens pour gérer, développer et pérenniser les actions durables contribuant ainsi à la consolidation des emplois créés.

### **Communication**

Nous ferons connaître nos actions en interne de l'entreprise et à l'externe, avec le souci de valoriser les territoires en difficulté, leurs habitants et les acteurs associatifs locaux avec lesquels nous agissons.

# Création d'un Club d'Entreprises

*Madame, Monsieur,*

*La collectivité locale où votre entreprise est implantée a confié à FACE la mission de rencontrer les partenaires économiques, sociaux et politiques locaux. Ensemble, ils étudieront les conditions de création d'un Club d'Entreprises local pour lutter contre l'exclusion.*

*Aujourd'hui, 25 Clubs déjà créés par FACE regroupent plus de 1 000 entreprises.*

*La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), reconnue d'utilité publique, a été créée en 1993 avec le soutien de treize grands chefs d'entreprises nationales. Elle s'est donnée pour principaux axes d'intervention : l'économie locale, l'emploi, la formation et le lien social.*

*Sa mission est de développer des moyens de lutte contre l'exclusion par la mobilisation des entreprises, afin d'initier et de mettre en œuvre des actions concrètes, en lien avec les collectivités locales et les partenaires associatifs locaux.*

*Chaque Club d'Entreprises fonctionne sous la forme d'une association locale FACE, présidée par un chef d'entreprise local, sur un territoire délimité géographiquement, en pleine autonomie et dans le respect de l'environnement local. Ces Clubs sont avant tout des lieux de rencontres, de réflexions et surtout d'actions collectives au service de leur territoire. Ils se réfèrent à la charte des entreprises, texte sur lequel se fonde notre action.*

*La dimension nationale de FACE permet de disposer de l'expérience, des savoir-faire et des outils développés par les autres Clubs.*

*Chaque Club est donc un lieu d'expérimentations nouvelles et d'adaptation au contexte local des actions développées par d'autres Clubs. Les actions mises en œuvre s'inscrivent toujours dans un intérêt collectif.*

***Persuadés que vous partagez nos valeurs, nous vous contacterons prochainement. A cette occasion nous vous présenterons nos actions et nous vous consulterons sur l'opportunité de la création d'un Club FACE local.***

*Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.*



Antoine GUICHARD  
Président de FACE

## Ce qu'un Club FACE peut apporter à votre entreprise

- Un lieu de réflexion, de rencontres entre chefs d'entreprises et cadres mais également un lieu de recherches de solutions différentes et innovantes.
- Des échanges sur des problématiques similaires rencontrées par les entreprises d'un même territoire.
- Une équipe au service des projets émanant de ce Club et de tous ses membres.
- Des moyens d'expérimentation de nouvelles activités.
- Un réseau national au service des Clubs et une instance de représentation nationale.
- Des rencontres avec les institutions, les associations et les élus du territoire pour réfléchir et agir autrement.
- Un partage des responsabilités et des moyens par plusieurs entreprises et partenaires publics sur toutes les actions menées par le Club.

## Ce que votre entreprise peut apporter à un Club FACE

- La connaissance de débouchés sur l'emploi permettant d'organiser des formations professionnelles ciblées sur ces débouchés.
- Une aide de vos dirigeants et cadres pour "accompagner" des demandeurs d'emploi (ex : parrainage).
- Les compétences de vos collaborateurs souhaitant s'engager dans la création d'activités nouvelles, favorisant l'insertion et diminuant l'exclusion.
- Des informations sur les opportunités de créations d'activités nouvelles (ex : les services aux entreprises et à leurs salariés).
- Des marchés et des commandes (sous-traitance, activités périphériques externalisées...) à des entreprises ayant une vocation d'insertion professionnelle.
- Une crédibilité à des projets.
- Une contribution à la qualification et à la professionnalisation des habitants du territoire.

# Les “retours” d'une participation à un Club d'Entreprises

(liste non limitative)

## UNE AIDE POUR QUALIFIER ET RECRUTER DU PERSONNEL

*Exemple : Plusieurs Clubs ont mis en place des "plates-formes d'insertion et de qualification" qui ont pour mission de présélectionner et de qualifier des demandeurs d'emploi pour des métiers où il y a un déficit local de main d'œuvre (soudeurs, chauffeurs routiers, mécaniciens, etc...), d'autres se sont dotés d'une "cellule de recrutement et de qualification" qui aide les petites entreprises de ces Clubs à trouver les personnels dont elles ont besoin, à choisir les contrats de travail les mieux adaptés, etc... Certains Clubs ont créé des "groupements d'employeurs".*

## UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES "CULTURES" DE CERTAINES CATÉGORIES DE SALARIÉS...

et une aide à la gestion de ces personnels (jeunes, personnes d'origine étrangère, etc...).

*Exemple : FACE organise des sessions de formations à destination de dirigeants et d'encadrants pour qu'ils comprennent mieux ces cultures "différentes". D'autre part, les partenariats et les échanges entre les entreprises des Clubs et le monde du "social" contribuent aussi à parfaire ces connaissances.*

## UNE VALORISATION DE CERTAINS SALARIÉS DE VOTRE ENTREPRISE...

et une ouverture de ceux-ci à leur environnement local grâce à leur implication dans des actions internes (comme le tutorat) ou externe (comme le parrainage des chômeurs - ou l'assistance technique à des structures œuvrant dans le domaine de l'insertion).

## UNE VALORISATION DE L'IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE,

du fait de son implication "citoyenne" dans des actions locales de lutte contre les exclusions. Cette valorisation peut avoir un impact positif sur vos salariés, sur les "décideurs locaux" et sur l'opinion publique.

## L'ACCÈS À DES SERVICES OU À DES PRODUITS...

dont votre entreprise ou vos salariés ont besoin et qui n'étaient pas disponibles localement.

*Exemple : Un Club travaille à la création d'un service commun de collecte sélective et de traitement de certains déchets industriels banaux - service non fourni sur le territoire. Ce faisant, il va créer des emplois localement.*

## L'ACQUISITION DE NOUVEAUX MARCHÉS ET/OU DE NOUVEAUX CLIENTS...

grâce à des partenariats avec des entreprises d'insertion "poissons pilotes" - ou à la participation à la création de telles entreprises.

*Exemple : De nombreux Clubs FACE ont été à l'origine :*

- de "Boutiques de services" qui ont notamment pour fonction de fournir des services complémentaires à la grande distribution,
- de "Points Services aux Particuliers" qui assurent une médiation entre des populations dites "en difficultés" dans certains quartiers et certains de leurs fournisseurs (EDF-GDF, France Télécom, Cetelem, etc...).

## UNE CONTRIBUTION À LA "PAIX SOCIALE"...

pour des entreprises qui travaillent dans des quartiers où l'insécurité existe - cette paix sociale se construisant grâce au développement des relations avec les habitants et les associations de ces quartiers, au recrutement de personnels issus de ces quartiers, etc...